

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS | LE 10 JANVIER 2017

SNCF : La CFDT dénonce une conflictualité sociale abusive et inefficace

LA CFDT DEMANDE LA RÉOUVERTURE DES NÉGOCIATIONS

Suite à la décision unilatérale de la direction SNCF sur un régime de forfait jours ouvert à l'encadrement, l'Union des cadres CFDT a exigé, le 4 janvier 2017, la réouverture des négociations par une motion spéciale adressée à la direction.

La CFDT ne croit pas qu'on réponde à un dialogue social défaillant par une rupture du dialogue et par une menace de grève systématique et artificielle : banalisée jusqu'à l'usure, cette pratique devenue une « tactique » ne produit plus aucune avancée sociale, coûte aux cheminots comme à l'entreprise, alors qu'elle devrait être réservée aux vraies situations de blocage.

La CFDT demande au contraire davantage de discussions et des modalités de discussion renouvelées.

Le 19 décembre 2016, la CFDT a signé avec la direction SNCF un accord collectif sur l'amélioration du dialogue social. Cet accord collectif a fait l'objet d'une opposition de la CGT suivie par SUD-RAIL en date du 27 décembre. Ces deux organisations ont ainsi privé les cheminots de nouveaux lieux et moyens de dialogue social, en particulier des commissions paritaires régionales compétentes sur l'évolution de l'emploi. Comment prétendre déclencher une alerte sociale sur l'emploi, lorsqu'on s'est soi-même privé des moyens pour en discuter et pour rechercher des solutions collectives ? Quelle est la logique d'une menace de grève visant à s'alarmer sur les difficultés économiques d'une entreprise lorsque cette situation économique a été détériorée par un conflit inutile mené



en juin, alors même que la CFDT avait obtenu avant la grève le maintien et l'amélioration de l'accord sur le temps de travail des cheminots ?

Dans ce contexte où les régimes de travail ont été préservés, qui pourrait croire que les cadres de la SNCF se mobiliseraient dans un mouvement portant sur un nouveau régime facultatif de forfait jours, auquel ils pourront refuser d'adhérer à titre individuel ?

La CFDT a dénoncé la pratique de la décision unilatérale relative au forfait jours des cadres comme un dysfonctionnement du dialogue social. Elle a demandé la reprise des négociations et l'a obtenue puisque la direction l'a déjà annoncée publiquement. ●●



La CFDT a fait de nombreuses revendications dont elle ne doute pas qu'elles pourraient faire l'objet d'un compromis positif pour les personnels d'encadrement de la SNCF.

